

Périscolaire : serez-vous du mardi ou du jeudi ?

Le temps presse : *"Le 20 mars, explique Danielle Casanova, l'adjointe UMP à l'éducation, je devrais avoir sur mon bureau l'avis des 445 conseils d'école de Marseille."* Il leur est effectivement demandé, dans le cadre de la réorganisation locale des temps d'activités périscolaires, de se prononcer sur la nouvelle mouture soumise par la Ville : l'an prochain, ce ne sera plus le vendredi que les enfants auront accès à ces ateliers, mais, selon leur arrondissement, le mardi ou le jeudi. *"Nous leur proposons de valider notre proposition du 12 au 18 mars pour ces 3h d'activités périscolaires, de 13h30 à 16h30"*, précise Danielle Casanova.

Ce sera donc le mardi pour les écoles du 1^{er}, 2^e, 4^e, 8^e, 10^e, 12^e, 14^e et 16^e arrondissements. Et le jeudi pour les écoles du 3^e, 5^e, 6^e, 7^e, 9^e, 11^e, 13^e et 15^e arrondissements. Comme on le voit, il ne s'agit pas pour les conseils d'écoles, dans lesquels siègent l'ensemble des acteurs de l'établissement -parents compris- de choisir entre deux options, mais seulement de valider -ou non- celle de la Ville. *"Dans le cas où notre proposition serait rejetée, précise l'élue, c'est le recteur qui reprendrait la main sur le calendrier scolaire et qui serait en droit d'imposer le sien."* À savoir, comme évoqué déjà l'an passé, 45 mn d'activités périscolaires quatre jours par semaine, à partir de 15h30. Une option jugée irréaliste par la plupart des proches de ce dossier, à commencer par les animateurs, qui voient mal comment s'organiser avec de jeunes enfants en si peu de temps...

D.Ta.